



## Conseil économique et social

Distr. générale  
25 novembre 2019  
Français  
Original : anglais

### Commission du développement social

#### Cinquante-huitième session

10-19 février 2020

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Suite donnée au Sommet mondial

#### pour le développement social

#### et à la vingt-quatrième session

#### extraordinaire de l'Assemblée générale

## Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 2019/5 du Conseil économique et social, rend compte des progrès accomplis au titre des aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Il donne un aperçu de l'état d'avancement du développement social et des défis à relever dans ce domaine : élimination de la pauvreté et réduction des inégalités ; sécurité alimentaire et amélioration de la nutrition ; accès à une bonne protection sociale, à un emploi décent, à une éducation de qualité, aux soins de santé, aux autres services et infrastructures de base ; et bonne gouvernance. Le rapport porte également sur les partenariats et la mobilisation des ressources ainsi que sur le chemin parcouru dans la mise en œuvre concertée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Y sont formulées plusieurs recommandations visant à favoriser l'accélération du développement durable en Afrique.

\* E/CN.5/2020/1.



## I. Introduction

1. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adopté en 2001 par l'Union africaine, définit les objectifs et le cadre d'action pour le développement du continent et son intégration dans l'économie mondiale. Les objectifs du NEPAD ont depuis lors été intégrés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons, relançant ainsi les efforts en faveur d'un monde ouvert, prospère et pacifique où nul n'est laissé pour compte, notamment en Afrique. Le présent rapport est un examen périodique des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs sociaux énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063, liés notamment à la pauvreté, aux inégalités, à l'emploi, à l'éducation, à la santé, à la sécurité alimentaire, aux questions de genre, à l'eau et l'assainissement, à l'énergie, à l'infrastructure et à la gouvernance. Il met également en avant les progrès accomplis par les organismes des Nations Unies dans l'adoption d'une approche globale en matière de planification et d'application des programmes de développement social en Afrique.

## II. Aperçu du développement socioéconomique

2. Bien que l'Afrique ait progressé en matière de développement humain et social, ces progrès sont inégaux et lents. Neuf pays africains figurent parmi les pays qui ont le plus avancé dans le domaine social depuis 2014, selon l'Indice du progrès social, qui s'appuie sur 51 indicateurs pour mesurer l'ensemble des résultats sociaux et environnementaux d'un pays<sup>1</sup>. Toutefois, nombreux sont les pays africains parmi les moins avancés qui sont encore loin derrière, neuf des onze pays les moins performants étant des pays d'Afrique subsaharienne<sup>2</sup>.

### A. Pauvreté et croissance partagée

3. La pauvreté de revenu recule en Afrique, le taux d'extrême pauvreté (proportion de la population qui vit avec moins de 1,90 dollar par jour) étant passé de 45,5 % à 35,1 % entre 1990 et 2015. Si l'extrême pauvreté a très rapidement diminué en Afrique du Nord, passant de 12,9 % en 1990 à 2,2 % en 2015, elle a reculé beaucoup plus lentement en Afrique subsaharienne (54,7 % à 41,4 % dans la même période)<sup>3</sup>. L'Afrique subsaharienne a donc le niveau d'extrême pauvreté le plus élevé au monde. En 2018, près de 60 % des 47 pays de cette région affichaient des taux supérieurs à 40 %, dont neuf pays ayant des taux supérieurs à 60 %<sup>4</sup>. L'extrême pauvreté est omniprésente en Afrique, même parmi les personnes qui ont un emploi, puisque près d'un tiers des travailleurs (32 %) vivaient avec moins de 1,90 dollar par jour en 2018. Les pays où l'extrême pauvreté est très élevée sont généralement les pays les moins avancés et les pays en situation de fragilité<sup>5</sup>.

4. Vue sous un angle multidimensionnel, qui tient compte des privations dans les domaines de la santé, de l'éducation et de niveau de vie, la pauvreté est encore plus généralisée en Afrique. Bien qu'elle ait considérablement baissé, la pauvreté

<sup>1</sup> Angola, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Djibouti, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana et République-Unie de Tanzanie.

<sup>2</sup> Social Progress Imperative, « 2019 Social progress index: executive summary », 2019.

<sup>3</sup> Voir <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/home.aspx>.

<sup>4</sup> Banque mondiale, *Sub-Saharan Africa: Macro Poverty Outlook* (2019).

<sup>5</sup> Fund for Peace, Fragile States Index database. Disponible à l'adresse suivante : <https://fragilestatesindex.org/>.

multidimensionnelle reste élevée en Afrique subsaharienne : 57,5 % en moyenne en 2019<sup>6</sup>, en baisse par rapport à 2017 (60,1 %) <sup>7</sup>.

5. La croissance économique, qui, dans de nombreux pays, continue d'être essentiellement tirée par les exportations de produits de base et de minerais, est un facteur important de réduction de la pauvreté en Afrique, qu'elle soit liée ou non aux revenus. Toutefois, elle n'est ni soutenue ni inclusive. En effet, elle a ralenti récemment en raison de la baisse mondiale des prix des matières premières, ce qui a eu des répercussions négatives telles que l'adoption de mesures d'austérité budgétaire, qui, en limitant la capacité des États à investir dans les programmes sociaux, freinent l'élimination de la pauvreté. En outre, la croissance en Afrique n'a pas entraîné de changement structurel ni de création d'emplois rapides et s'est accompagnée d'une augmentation des inégalités, car elle n'a pas profité à tous. Ainsi, le secteur des minéraux, à forte intensité de capital, crée habituellement peu d'emplois et est déconnecté du reste de l'économie.

6. Outre le fléchissement de la croissance, passée de 3,4 % en 2017 à 3,2 % en 2018, l'Afrique subsaharienne fait également face à une forte poussée démographique. Ces deux facteurs combinés ont donné lieu à une augmentation du nombre de personnes vivant dans la pauvreté, malgré les chiffres en déclin<sup>8</sup>. Ce nombre est passé de 280 millions en 1990 à 413 millions en 2015, soit plus que le reste du monde réuni<sup>9</sup>. La pauvreté multidimensionnelle a également augmenté dans les pays les plus peuplés comme l'Éthiopie, le Nigéria et la République démocratique du Congo.

7. Déjà élevée et reculant très lentement, l'extrême pauvreté, qui est même en hausse dans certains pays, devrait continuer d'augmenter pour dépasser les 20 % en 2030 dans 23 pays d'Afrique subsaharienne<sup>10</sup>. Si aucune mesure radicale n'est prise pour accélérer les efforts d'élimination de la pauvreté dans la région, cet objectif ne risque guère d'être atteint d'ici à 2030.

## **B. Inégalités, y compris inégalités de genre et autonomisation des femmes**

8. Le niveau d'inégalité des revenus est élevé en Afrique en général et encore plus en Afrique subsaharienne. En 2018, le coefficient de Gini des deux tiers des pays subsahariens était supérieur à 0,40, celui des pays d'Afrique australe étant généralement supérieur à 0,50<sup>11</sup>. Quel que soit le niveau de développement, les inégalités de revenus sont énormes et perdurent en dépit de la croissance économique récente et de l'amélioration du niveau de développement humain constatées dans de nombreux pays. Lorsqu'on les compare à des pays dans d'autres régions ayant un produit intérieur brut par habitant similaire, les pays africains affichent des inégalités de revenu plus élevées, c'est-à-dire que ces inégalités ont tendance à être plus

<sup>6</sup> Programme des Nations Unies pour le développement et Oxford Poverty and Human Development Initiative, « Global Multidimensional Poverty Index 2019: illuminating inequalities », 2019.

<sup>7</sup> Sabina Alkire et Gisela Robles, « Global Multidimensional Poverty Index 2017 », OPHI Policy Briefing, n° 47 (Oxford Poverty and Human Development Initiative, 2017).

<sup>8</sup> *Rapport économique sur l'Afrique, 2019 – La politique budgétaire au service du financement du développement durable* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.II.K.2).

<sup>9</sup> *Rapport sur les objectifs de développement durable, 2019* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.I.6).

<sup>10</sup> OCDE (2018), *Coopération pour le développement 2018 : Agir ensemble pour n'oublier personne*, Éditions OCDE, Paris.

<sup>11</sup> Banque mondiale, *Sub-Saharan Africa*.

prononcées en Afrique que dans le reste du monde en développement<sup>12</sup>. Et même si ces inégalités ne se creusent pas systématiquement, le nombre d'Africains extrêmement riches augmente. Les trois Africains les plus riches le sont plus que les 50 % d'Africains les plus pauvres, soit environ 650 millions de personnes<sup>13</sup>.

9. L'inégalité des chances en matière d'accès à un emploi décent, aux services sociaux de base (éducation, santé et eau) et aux ressources productives telles que la terre, les finances, les infrastructures et la technologie est également élevée. Elle est principalement due à l'insuffisance des dépenses publiques consacrées aux services de base, à la faiblesse et au manque de ressources des institutions publiques, à la mauvaise gouvernance et aux défis permanents résultant de la diversité des catégories démographiques<sup>14</sup>. La corrélation entre ces facteurs est responsable d'environ 40 % de l'inégalité de revenus et de ressources en Afrique<sup>15</sup>. L'inégalité spatiale dans les niveaux de développement économique et de bien-être est en grande partie à l'origine de l'inégalité des chances. Par exemple, le niveau de vie dans les zones rurales est presque partout inférieur à celui dans les zones urbaines.

10. Le genre est un autre grand marqueur d'inégalité. Ces dix dernières années, l'autonomisation des femmes a bien avancé en Afrique. Ainsi, entre 2008 et 2017, l'Afrique subsaharienne a entrepris le plus grand nombre de réformes (71) de lois et règlements en faveur de l'égalité des genres dans de nombreux domaines tels que la libre circulation, la reprise du travail après la grossesse et l'accès au crédit, afin de permettre aux femmes de créer ou de gérer une entreprise<sup>16</sup>. En Afrique du Nord, l'âge du premier mariage des femmes a considérablement reculé, passant à 25 ans en moyenne. De ce fait, les femmes augmentent leur niveau d'éducation et ont plus de succès sur le marché de l'emploi<sup>17</sup>. En Afrique subsaharienne, la représentation des femmes au parlement n'a guère progressé ; la proportion de femmes dans les deux chambres est passée de 23,7 % en 2018 à 24,1 % en septembre 2019<sup>18</sup>.

11. Malgré les progrès susmentionnés, les femmes continuent de ne pas avoir les mêmes chances que les hommes. D'importants écarts de productivité et de revenus persistent, qui sont très coûteux pour les pays africains<sup>19</sup>. En Afrique subsaharienne, les femmes continuent de se marier tôt, plus d'un tiers (37,2 %) des femmes âgées de 20 à 24 ans contractant une union avant 18 ans. Les grossesses précoces y sont également plus fréquentes : 27,8 % des femmes âgées de 20 à 24 ans donnent naissance avant l'âge de 18 ans. Les grossesses et la maternité précoces augmentent non seulement les risques de mortalité maternelle et infantile, elles limitent aussi le niveau d'instruction et les perspectives professionnelles des adolescentes. Les femmes et les filles africaines sont également exposées à une grande violence dans la famille ou dans le couple ; sont discriminées en matière de succession ; et ont un accès réduit aux actifs et services financiers (à un compte bancaire, par exemple), à un travail décent et rémunéré et à la protection sociale<sup>20</sup>. En Afrique subsaharienne, les

<sup>12</sup> Emma Seery, Joab Okanda et Max Lawson, *A Tale of Two Continents: Fighting Inequality in Africa*, Oxfam Briefing Paper (Oxford, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Oxfam International, 2019).

<sup>13</sup> Abebe Shimeles et Tiguene Nabassaga, « Why is inequality high in Africa? », Working Paper Series, n° 246 (Abidjan, Côte d'Ivoire, Banque africaine de développement, 2017).

<sup>14</sup> Commission économique pour l'Afrique, *Rapport sur la gouvernance en Afrique III – Élections et gestion de la diversité en Afrique* (Addis-Abeba, 2013).

<sup>15</sup> Abebe Shimeles et Tiguene Nabassaga, « Why is inequality high in Africa? ».

<sup>16</sup> Banque mondiale, « Les femmes, l'entreprise et le droit 2019 : une décennie de réformes », 2019.

<sup>17</sup> ONU-Femmes, *Les femmes dans un monde en changement – Le progrès des femmes dans le monde 2019-2020* (New York, 2019).

<sup>18</sup> Voir <http://archive.ipu.org/wmn-e/world.htm>.

<sup>19</sup> Groupe de la Banque mondiale, *Africa's Pulse*, vol. 20 (Washington, 2019).

<sup>20</sup> ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2019-2020*.

pertes totales de richesse en capital humain (revenus attendus) dues à l'inégalité entre les sexes ont été estimées à 2,5 billions de dollars en 2014, soit 11,4 % de la richesse de base de la région<sup>21</sup>.

### C. Emploi

12. De nombreux pays africains ont connu une forte croissance économique ces dix dernières années, qui ne s'est pas traduite par une importante création d'emplois. La croissance économique devrait progresser pour passer de 3,4 % en 2018 à 3,9 % en 2019 et 2020. En revanche, la croissance de l'emploi devrait tomber à 2,9 % en 2019 et 2020, contre 3 % en 2018<sup>22</sup>. La population en âge de travailler devrait atteindre près d'un milliard d'ici à 2030. Compte tenu du rythme de croissance actuel de sa population active, si elle ne veut pas voir son chômage s'aggraver, l'Afrique doit créer en moyenne 12 millions de nouveaux emplois par an<sup>23</sup>.

13. À 6,8 % en 2018, le taux de chômage devrait rester inchangé jusqu'en 2020. Il est deux fois plus élevé en Afrique du Nord (11,8 %) qu'en Afrique subsaharienne (5,9 %), dont le faible taux n'est pas dû à un marché du travail performant, mais plutôt à la pression que ressentent les gens d'accepter tout emploi, quelles qu'en soient les conditions, pour satisfaire leurs besoins fondamentaux et échapper à la pauvreté. En conséquence, la majorité de la population active occupe des emplois précaires et informels, mal payés, de piètre qualité et offrant peu d'avantages sociaux. En moyenne, l'emploi informel représente environ 86 % de l'emploi total en Afrique, le taux le plus élevé au monde. Les salariés ne représentent que 28 % de l'emploi total, le taux étant beaucoup plus élevé en Afrique du Nord (69 %) qu'en Afrique subsaharienne (22 %)<sup>24</sup>.

14. En Afrique du Nord, le chômage est particulièrement élevé chez les jeunes et les femmes, les jeunes étant 3,5 fois plus susceptibles que les adultes d'être au chômage et le taux de chômage des femmes étant plus de deux fois plus élevé que celui des hommes. En Afrique subsaharienne, les femmes sont toujours celles qui risquent le plus de se retrouver dans le secteur informel, car elles sont plus susceptibles d'être des travailleuses familiales (environ 33 % des femmes qui travaillent, contre seulement 15 % chez les hommes).

15. Une grande partie de la croissance économique de l'Afrique provient du secteur extractif à forte intensité de capital et du secteur des services aux emplois peu rémunérateurs. L'industrialisation, parce qu'elle transformerait structurellement les économies africaines, offre la meilleure possibilité de créer suffisamment d'emplois décents permettant d'augmenter le taux d'emploi et d'absorber la croissance prévue de la population active. L'agriculture est également une source potentielle d'emplois pour les jeunes, en particulier grâce aux technologies de l'information et de la communication, qui peuvent contribuer à accroître la productivité de la main-d'œuvre agricole par des moyens tels que l'automatisation et la surveillance des conditions

<sup>21</sup> Quentin Wodon et Bénédicte de la Brière, « Unrealized potential : The high cost of gender inequality in earnings », *The Cost of Gender Inequality Note*, n° 1 (Washington, Banque mondiale, 2018).

<sup>22</sup> Organisation internationale du Travail, *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2019* (Genève, 2019).

<sup>23</sup> Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2019* (Abidjan, Côte d'Ivoire, 2019).

<sup>24</sup> Organisation internationale du Travail, *Emploi et questions sociales dans le monde*.

météorologiques, ainsi qu'à améliorer les pratiques agronomiques en facilitant le développement des marchés et l'accès des agriculteurs à ces marchés<sup>25</sup>.

## D. Éducation et santé

16. Les dépenses publiques en faveur de l'enseignement primaire ont augmenté, améliorant le taux de scolarisation dans ce cycle ; toutefois, l'Afrique subsaharienne continue d'afficher les taux d'exclusion scolaires les plus élevés. En 2018, environ un cinquième (19 %) des enfants en âge d'aller à l'école primaire, plus d'un tiers (37 %) des adolescents du premier cycle du secondaire et plus de la moitié (58 %) des jeunes du deuxième cycle du secondaire n'étaient pas scolarisés. Les taux correspondants sont beaucoup plus faibles en Afrique du Nord : 9 %, 14 % et 30 %, respectivement. L'Afrique subsaharienne abrite plus de la moitié (32 millions) des 59 millions d'enfants dans le monde en âge d'aller à l'école primaire mais qui ne sont pas scolarisés, près de la moitié (28 millions) des 62 millions d'adolescents dans le monde non scolarisés et 27 % (37 millions) des 138 millions de jeunes dans le monde non scolarisés<sup>26</sup>.

17. Les disparités de genre en matière d'accès à l'éducation et de réussite scolaire sont remarquables, les filles étant plus susceptibles d'être exclues de l'éducation de manière permanente. En Afrique subsaharienne, 4 millions de filles n'iront jamais à l'école, contre 2 millions de garçons. En Afrique du Nord, les filles sont nettement plus désavantagées : 1 fille non scolarisée sur 3 ne recevra jamais d'éducation formelle, contre 1 garçon sur 25. La qualité de l'enseignement tend également à être médiocre, 1 élève sur 10 seulement atteignant le niveau de base en lecture et en mathématiques à la fin du primaire en Afrique subsaharienne. La proportion d'enseignants formés dans la région a également diminué depuis 2000, si bien qu'en 2017 seuls 64 % des enseignants du primaire et 50 % des enseignants du secondaire avaient la formation minimale requise.

18. De nombreux États africains se sont fixé comme objectif de fournir une éducation universelle de qualité, mais les ressources qu'ils y consacrent ne sont généralement pas suffisantes et sont donc complétées par des fonds privés et, dans certains cas, des bourses pour mener des études sur place ou à l'étranger. Récemment, le nombre d'étudiants africains en Chine et en Inde a augmenté, mettant en relief le rôle complémentaire de la coopération Sud-Sud. Depuis 2000, le Forum sur la coopération sino-africaine offre à des professionnels et à des étudiants africains des bourses de formation à court terme et des bourses d'études universitaires à long terme en Chine. Le nombre de promesses de bourses est passé de 30 000 en 2016-2018 à 50 000 en 2019-2021<sup>27</sup>.

19. La santé de la population africaine s'est améliorée grâce à des investissements ciblant les besoins sanitaires les plus urgents. Entre 2010 et 2015 et 2015 et 2020, le taux de mortalité infantile est passé de 56 à 47 pour 1 000 naissances vivantes, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 84 à 71 pour 1 000 naissances

<sup>25</sup> Célestin Monga, Abebe Shimeles et Andinet Woldemichael, éditeurs, *Création d'emplois décents – Stratégies, politiques et instruments*, Document de recherche sur les politiques, n° 2 (Abidjan, Côte d'Ivoire, Banque africaine de développement, 2019).

<sup>26</sup> Institut de statistique de l'UNESCO, « New methodology shows that 258 million children, adolescents and youth are out of school », fiche d'information, n° 56, septembre 2019.

<sup>27</sup> UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019 : Migration, déplacement et éducation : bâtir des ponts, pas des murs* (Paris, 2018).

vivantes et l'espérance de vie à la naissance est passée de 60,3 à 62,7 ans<sup>28</sup>. La mortalité maternelle a également diminué, le taux de mortalité maternelle ayant été réduit de 54 % en Afrique subsaharienne et de 38 % en Afrique du Nord entre 2000 et 2017. Alors que le taux de mortalité maternelle est actuellement modéré en Afrique du Nord (estimé à 112 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2017), il reste élevé en Afrique subsaharienne (542 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2017)<sup>29</sup>.

20. Les affections aiguës des voies respiratoires, le VIH/sida et les maladies diarrhéiques sont les principales causes de morbidité et de mortalité chez les enfants. Entre 2000 et 2015, les niveaux de morbidité et de mortalité se sont considérablement réduits grâce au recul du paludisme, du VIH/sida et des maladies diarrhéiques. Néanmoins, les pays doivent redoubler d'efforts en ce qui concerne les maladies non transmissibles avant qu'elles ne deviennent des problèmes majeurs, car aucune réduction notable de la morbidité et de la mortalité n'est enregistrée pour ces maladies<sup>30</sup>.

21. Les maladies virales mortelles telles que la maladie à virus Ebola sont une menace supplémentaire pour la santé des Africains. Le 21 octobre 2019, 10 pays – Angola, Burundi, Ouganda, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan du Sud et Zambie – ont approuvé un cadre commun pour renforcer la collaboration transfrontalière en matière de préparation et d'interventions en ce qui concerne les épidémies d'Ebola ou autres. Ce mécanisme, qui prévoit le partage des ressources, devrait contribuer à atténuer les souffrances et réduire au minimum les conséquences sociales et économiques des épidémies<sup>31</sup>. Il ne contient aucun engagement de financement pour la préparation et les interventions d'urgence, mais le Fonds de réserve pour les situations d'urgence de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), mis en place en 2015, permet à l'OMS de répondre rapidement aux épidémies et aux situations d'urgence sanitaire, donc de sauver des vies et de réduire les coûts à long terme. Ce fonds a reçu 38 millions de dollars des donateurs en 2018, soit trois fois plus qu'en 2017.

22. La qualité et la performance des services de santé sont généralement faibles en Afrique. Seulement 48 % des besoins des populations en services de santé sont couverts. En outre, les systèmes de santé n'atteignent que 49 % de leur potentiel. Pour atteindre l'objectif de développement durable concernant la couverture sanitaire universelle, les pays doivent non seulement mettre davantage l'accent sur la disponibilité des services de santé, mais supprimer également les obstacles financiers à l'accès à ces services tout en améliorant les prestations, de façon à toucher les groupes mal desservis<sup>32</sup>.

<sup>28</sup> Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, *Perspectives de la population dans le monde 2019 : révision*, édition en ligne ; disponible à l'adresse suivante : <https://population.un.org/wpp/>.

<sup>29</sup> Organisation mondiale de la Santé et autres, *Trends in Maternal Mortality: 2000 to 2017* (Genève, OMS, 2019).

<sup>30</sup> Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, *État de la santé dans la Région africaine de l'OMS : analyse de la situation sanitaire, des services et des systèmes de santé dans le contexte des objectifs de développement durable* (Brazzaville, 2018).

<sup>31</sup> Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, « Dix pays africains adoptent un cadre de collaboration transfrontalière sur la préparation et la riposte à l'épidémie d'Ebola », 21 octobre 2019.

<sup>32</sup> Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, *État de la santé dans la région africaine de l'OMS*.

## E. Sécurité alimentaire et agriculture

23. La faim s'aggrave en Afrique ; le taux de sous-alimentation est passé de 18,3 % à 19,9 % entre 2015 et 2018. En Afrique subsaharienne, le taux de prévalence est passé de 20,9 % à 22,8 %. Le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté régulièrement, passant de 218 millions en 2015 à 256 millions en 2018, dont plus de 90 % en Afrique subsaharienne<sup>33</sup>.

24. L'insécurité alimentaire, qui, au-delà de la faim, mesure le nombre de personnes privées d'une alimentation saine et suffisante, est très élevée, touchant plus de la moitié de la population en Afrique ; elle est en hausse constante. Entre 2015 et 2018, la prévalence dans la population totale de l'insécurité alimentaire grave ou modérée est passée de 48,3 % à 52,5 % en Afrique (de 54,2 % à 57,7 % en Afrique subsaharienne et de 22,9 % à 29,5 % en Afrique du Nord). Le nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire en Afrique a également augmenté pendant cette période, passant de 577 millions à 676 millions, dont plus de 90 % vivant en Afrique subsaharienne en 2018.

25. La malnutrition infantile sous toutes ses formes demeure un défi, en dépit de quelques progrès récents. La prévalence des retards de croissance chez les enfants a légèrement diminué, passant de 32 % en 2015 à 30 % en 2018, mais le nombre d'enfants concernés est passé de 50,5 millions à 58,8 millions pendant cette période, soit plus d'un tiers (39 %) des enfants souffrant d'un retard de croissance dans le monde. La proportion d'enfants de moins de 5 ans en surpoids a également commencé à baisser, passant de 6 % en 2015 à 4,9 % en 2018, mais c'est en Afrique que se trouvent les deux sous-régions avec le taux de surpoids infantile le plus élevé au monde en 2018 : l'Afrique du Nord (10,6 %) et l'Afrique australe (13 %) <sup>34, 35</sup>.

26. On voit donc comment il est difficile d'éliminer la faim et de parvenir à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition en Afrique d'ici à 2030. Les conflits et les phénomènes météorologiques extrêmes comptent parmi les principales causes des crises alimentaires sur le continent. En effet, l'Afrique subit de manière disproportionnée les changements climatiques. Dans de nombreux pays, qui sont déjà parmi les nations les plus pauvres et les plus fragiles au monde, l'allongement des périodes de sécheresse a bouleversé les habitudes des agriculteurs et des populations locales, entraînant des coûts énormes pour les cultures et le bétail. L'augmentation récente de la pauvreté en Ouganda, qui est passée de 35,9 % en 2012 à 41,6 % en 2016, est attribuée aux sécheresses et aux ravageurs<sup>36</sup>. En outre, le fléchissement de l'économie sape la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier là où les inégalités sont plus grandes.<sup>37</sup>

27. Étant donné qu'en Afrique plus de la moitié de la population vit dans des zones rurales et que le secteur agricole représente une part importante de l'emploi et de la production, l'agriculture a un rôle central à jouer dans le développement du continent.

<sup>33</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019 – Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques* (Rome, 2019).

<sup>34</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation mondiale de la Santé, Groupe de la Banque mondiale, « Levels and trends in child malnutrition: UNICEF/WHO/World Bank Group joint child malnutrition estimates – Key finding of the 2016 edition », septembre 2016.

<sup>35</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation mondiale de la Santé, Groupe de la Banque mondiale, « Levels and trends in child malnutrition: UNICEF/WHO/World Bank Group joint child malnutrition estimates – Key finding of the 2019 edition », mars 2019.

<sup>36</sup> Banque mondiale, *Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée – Compléter le puzzle de la pauvreté* (Washington, 2018).

<sup>37</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019*.

Dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie (2014), les dirigeants africains se sont engagés à intensifier les investissements dans le secteur agricole en y consacrant au moins 10 % des dépenses publiques afin d'améliorer la productivité agricole et les revenus ruraux, réduire la pauvreté, créer des emplois et des débouchés, renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition, et améliorer la résilience. Il ressort du premier rapport biennal sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, paru en 2017 et décrivant les résultats obtenus par les États membres de l'Union africaine pendant la période 2015-2016, que sur les 47 pays ayant fait état de progrès, 20 seulement étaient en passe de respecter leurs engagements d'ici à 2025.

28. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et la Déclaration de Malabo ont entraîné des résultats positifs dans de nombreux pays. Ainsi, pour faire face au repli de son économie, amorcé depuis 2006 à la suite des nombreux chocs subis par son secteur agricole, le Sénégal consacre depuis 2009 plus de 10 % de son produit intérieur brut annuel à l'agriculture et s'est engagé à transformer ce secteur. Il a mis en œuvre le Projet d'appui à la résilience des chaînes de valeur agricoles dans le bassin arachidier, où la pauvreté et l'insécurité alimentaire ont considérablement augmenté à la suite d'une chute des cours mondiaux de l'arachide. Le projet a permis d'accroître la commercialisation des cultures et d'aider les agriculteurs à se tourner vers d'autres activités comme l'aviculture et la culture maraîchère. Dans les ménages concernés, le revenu des cultures et le revenu total ont augmenté de 48 % et 11 %, respectivement<sup>38</sup>.

## F. Protection sociale

29. Il est indéniable que la protection sociale, en permettant un meilleur accès à l'alimentation, à la santé et à l'éducation, joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale ainsi que dans l'amélioration de la capacité de production. Et pourtant, elle est très faible en Afrique : 18 % seulement de la population reçoit des prestations sociales. L'aide sociale non financée par des cotisations est principalement destinée aux personnes âgées. Les régimes d'assurance contributifs sont largement limités aux travailleurs du secteur structuré de l'économie (moins de 15 % de la population économiquement active) et à leur famille. La protection sociale n'existe pas vraiment pour les personnes les plus vulnérables, comme les travailleurs du secteur informel, les enfants, les mères et les nouveau-nés, les personnes handicapées, les pauvres, les chômeurs, les personnes en situation d'insécurité alimentaire, en particulier dans les zones rurales. L'une des priorités de la protection sociale en Afrique devrait être l'accès aux soins de santé<sup>39</sup>.

30. Récemment, la plupart des pays africains ont fait de la protection sociale une priorité ; ils ont adopté ou sont en train d'élaborer des plans de protection nationaux. De nombreux pays ont inclus la protection sociale dans leurs plans nationaux de développement. Des pays comme l'Éthiopie, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, qui ont adopté une approche plus intégrée en liant la protection sociale à des secteurs productifs (par exemple, l'agriculture) ou sociaux (santé, éducation, eau

<sup>38</sup> Ibid.

<sup>39</sup> Organisation internationale du Travail, *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-19 : Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable* (Genève, 2017).

et assainissement), ont réussi à obtenir de meilleurs résultats en matière de pauvreté et de sécurité alimentaire<sup>40</sup>.

31. De nombreux défis, notamment le fait que le financement soit fortement tributaire de donateurs ainsi que l'insuffisance des fonds budgétaires alloués à la protection sociale, rendent le financement précaire et peu extensible. Maurice et l'Afrique du Sud sont parmi les rares pays africains dont les dépenses de protection sociale sont financées par des recettes internes. En moyenne, ces dépenses, à l'exception de celles liées à la santé, ne représentent que 5,9 % du produit intérieur brut en Afrique subsaharienne et 7,6 % en Afrique du Nord.

32. À l'avenir, les pays africains devraient investir davantage dans la protection sociale et se fixer comme priorité de l'étendre aux travailleurs du secteur non structuré de l'économie afin d'officialiser et d'améliorer leurs conditions de travail. Ils devraient également mettre en place des systèmes d'assistance sociale en faveur des groupes vulnérables ainsi que des régimes de couverture sanitaire universelle.

## G. Services de base et infrastructure

33. L'accès à l'eau potable et à de meilleures services d'assainissement reste très faible en Afrique, malgré le montant élevé de l'aide publique au développement qui y est consacré. En 2015, la proportion de la population ayant accès à l'eau potable n'était que de 23,7 % en Afrique subsaharienne, et de 25,1 % en Afrique du Nord pour l'accès à des services d'assainissement de qualité<sup>41</sup>.

34. Plusieurs initiatives et engagements à l'échelle de l'Afrique ont pour but d'intensifier les efforts visant à accroître l'offre et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement pour tous, comme l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural, lancée en 2003 au niveau régional pour améliorer l'accès aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les zones rurales. D'abord cadre de coopération régionale, cette initiative avait pour but de soutenir la Vision africaine de l'eau et les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle appuie maintenant les objectifs de développement durable, en contribuant à la réduction de la pauvreté par l'amélioration de l'offre et de l'utilisation durables des services d'eau et d'assainissement en milieu rural.

35. L'offre des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène s'est nettement améliorée dans les campagnes africaines. En 2017, quelque 263 millions de ruraux avaient accès aux services d'eau potable de base, 129 millions aux services d'assainissement et 67 millions avaient chez eux un dispositif de lavage des mains au savon. Cela dit, un grand nombre de personnes dans les campagnes africaines n'ont toujours pas accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Parmi ces personnes, environ 339 millions sont sans services d'eau potable de base, 473 millions n'ont pas de services d'assainissement de base et 535 millions n'ont aucun dispositif de base à domicile permettant de se laver les mains<sup>42</sup>.

36. S'agissant de l'infrastructure, l'Afrique souffre de la mauvaise qualité et de la cherté des services d'infrastructure par rapport à d'autres régions du monde, ce qui limite jusqu'à 40 % sa productivité et réduit son produit intérieur brut d'environ 2 %

<sup>40</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019*.

<sup>41</sup> *2018 Africa Sustainable Development Report: Towards a Transformed and Resilient Continent* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.K.1).

<sup>42</sup> Ibid.

par an<sup>43</sup>. Alors que près de 9 personnes sur 10 dans le monde avaient accès à l'électricité en 2017, en Afrique subsaharienne, le taux n'était que de 44 %, soit environ 573 millions de personnes privées d'électricité<sup>44</sup>.

37. En 2017, environ 81,6 milliards de dollars ont été engagés au titre du développement de l'infrastructure en Afrique, soit plus que les 66,9 milliards engagés en 2016. Cela dit, on est loin des 130 à 170 milliards de dollars requis par an d'ici à 2025 si l'Afrique veut combler son déficit en la matière. Les plus gros investissements proviennent des autorités nationales et des administrations infranationales (ils sont passés de 30,7 milliards de dollars en 2016 à 34,4 milliards de dollars en 2017), puis des investisseurs chinois (de 6,4 milliards à 19,4 milliards de dollars). En Afrique, les pays disposant de mécanismes institutionnels solides et de projets rentables attirent plus d'investissements des secteurs financiers public et privé. Par ailleurs, en plus des instruments conventionnels tels que les dons et les prêts, de nouveaux instruments financiers ont fait leur apparition (financements mixtes et capitaux destinés au développement)<sup>45</sup>.

38. Une grosse part de ces investissements est destinée à l'appui au Programme de développement des infrastructures en Afrique, qui est le cadre continental de l'Union africaine pour les infrastructures régionales. Afin de stimuler le commerce intra-africain et d'améliorer la compétitivité du continent au niveau mondial, ce programme définit des objectifs à court terme à atteindre d'ici à 2020, des objectifs à moyen terme pour 2030 et des objectifs à long terme pour 2040. Bien qu'encore faible, le commerce intra-africain a augmenté et représente 4,5 % du produit intérieur brut total de l'Afrique en 2013, en hausse par rapport au taux de 1995 (2,6 %). La Zone de libre-échange continentale africaine devrait permettre d'accroître les échanges intra-africains, qui devraient passer de 15 % à 25 % d'ici à 2040, ainsi que la production économique, qui devrait augmenter de 29 milliards de dollars d'ici à 2050<sup>46</sup>. Toutefois, le succès de cette zone dépend de la capacité de l'Afrique à créer et maintenir l'infrastructure nécessaire pour que les personnes et les biens circulent facilement à travers le continent ; ce que le Programme de développement des infrastructures devrait permettre de réaliser grâce à son approche intégrée.

39. Le premier plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique est un ensemble de projets et programmes prioritaires dans les secteurs de l'énergie, des transports, de la gestion des ressources en eau transfrontalières et des technologies de l'information et des communications, devant être exécutés d'ici à 2020. Il faudra 68 milliards de dollars d'investissements, dont 95 % destinés à l'énergie et aux transports, les deux secteurs qui requièrent les investissements les plus porteurs de transformation en faveur du commerce et de l'intégration du continent ainsi que de la croissance et de l'emploi<sup>47</sup>. Ce premier plan d'action a obtenu des résultats remarquables, notamment : a) la construction de 16 066 kilomètres de routes et 4 077 kilomètres de voies ferrées ; b) la construction de 3 506 kilomètres de lignes de transport raccordées au réseau électrique ; c) l'installation de câbles à fibres optiques dans 17 pays ; et d) la création de

<sup>43</sup> Programme de développement des infrastructures en Afrique et autres, « PIDA progress report: summary update », 2018.

<sup>44</sup> *Rapport sur les objectifs de développement durable, 2019* (voir note 9).

<sup>45</sup> Le Consortium pour les infrastructures en Afrique, *Tendances du financement des infrastructures en Afrique – 2017* (Abidjan, Côte d'Ivoire, 2018).

<sup>46</sup> Landry Signé et Ameenah Gurib-Fakim, « The high growth promise of an integrated Africa », Brookings, 2 août 2019.

<sup>47</sup> Voir [www.au-pida.org/pida-pap/](http://www.au-pida.org/pida-pap/).

112 900 emplois directs et 49 400 emplois indirects par l'exécution et l'exploitation de projets relevant du Programme de développement des infrastructures en Afrique<sup>48</sup>.

## H. Bonne gouvernance

40. En 2003, l'Union africaine a mis en place le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui est un instrument de suivi des résultats des États membres en matière de gouvernance et d'application des enseignements tirés. Aujourd'hui, son mandat couvre également le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 ; il encadre aussi l'élaboration du rapport sur la gouvernance en Afrique, état des lieux de la gouvernance en Afrique. En février 2019, 37 membres de l'Union africaine avaient rejoint le Mécanisme ; parmi eux, 21 avaient fait l'objet d'examens<sup>49</sup>.

41. D'après le Mécanisme, l'état de la gouvernance en Afrique s'est amélioré dans l'ensemble. Les progrès les plus notables l'ont été dans le domaine du développement socioéconomique. Des résultats satisfaisants ont été obtenus dans les domaines de la gouvernance et de la gestion économique ainsi que de la gouvernance des entreprises. Les progrès sont moins impressionnants en matière de démocratie et de gouvernance politique ; il y en a tout de même, car de nombreux pays acceptent désormais de tenir des élections plus régulièrement, les partis politiques sont de plus en plus autorisés et l'espace politique s'ouvre<sup>50</sup>.

42. Bien gérer l'énorme patrimoine naturel de sorte à transformer structurellement l'économie, c'est là l'un des plus gros défis des pays africains, encore aujourd'hui. Pour que les ressources naturelles soient bien gérées, les institutions publiques et privées, formelles et informelles doivent en avoir le mandat et la capacité et formuler et faire appliquer des politiques et des règlements solides. La responsabilité et la transparence sont primordiales si l'on veut que les institutions et leurs dirigeants prennent des décisions judicieuses qui profitent à la croissance et au développement à long terme des pays africains<sup>51</sup>.

43. À l'heure actuelle, de nombreux pays africains appliquent des cadres de gouvernance soutenus par des pays donateurs et des mécanismes internationaux, tels que l'initiative pour la transparence dans les industries extractives, connue sous le nom de Processus de Kimberley. Ces arrangements, qui représentent un niveau de responsabilité orienté vers l'extérieur, ne favorisent pas toujours le renforcement mutuel des institutions nationales ni la coopération intra-africaine et le partage des connaissances, objectifs premiers du Mécanisme.

44. Une place plus grande doit être faite au secteur privé dans le cadre des vastes réformes de la gouvernance du secteur des ressources naturelles. Les réformes devraient porter sur la gestion des entreprises privées engagées dans ce secteur, la capacité des institutions publiques de surveiller et de réglementer les entreprises privées, la qualité de la législation habilitante protégeant également l'intérêt public et la question des flux financiers illicites. L'ensemble de la chaîne de valeur doit être géré avec transparence et avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris le parlement et la société civile.

<sup>48</sup> Programme de développement des infrastructures en Afrique et autres, « PIDA progress report ».

<sup>49</sup> Union africaine, *Décisions, déclarations, résolutions et motions de la trente-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union* (Addis-Abeba, 2019).

<sup>50</sup> Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, *Le Rapport sur la gouvernance en Afrique – Promouvoir les valeurs communes de l'Union africaine* (2019).

<sup>51</sup> Commission économique pour l'Afrique V – *La gouvernance des ressources naturelles et la mobilisation des recettes publiques pour la transformation structurelle* (Addis-Abeba, 2018).

### III. Partenariats et mobilisation des ressources au service du développement social

#### A. Ressources nationales

45. Principale source de financement du développement, les ressources nationales sont essentielles à la viabilité budgétaire et à la planification du développement, car elles sont plus prévisibles que les flux extérieurs. Les ressources publiques offrent également une autonomie et une marge d'action aux pays, qui ont toute discrétion pour les dépenser en fonction de leurs propres priorités de développement. En termes de volume, elles constituent de loin la source la plus importante de revenus des États.

46. La fiscalité joue un grand rôle dans la mobilisation des ressources nationales. En 2017, l'Afrique a reçu plus de 520 milliards de dollars en recettes fiscales (en hausse par rapport aux 436,8 milliards enregistrés en 2015), contre 193,7 milliards de dollars en flux financiers extérieurs (en hausse par rapport aux 170,8 milliards enregistrés en 2016)<sup>52</sup>. Les recettes fiscales dans la région, à l'exclusion de celles provenant du secteur des ressources naturelles, sont passées de 13 % du produit intérieur brut en 2007 à 16 % en 2017<sup>53</sup>, ce qui, toutefois, n'est pas suffisant pour répondre aux besoins en recettes et est bien inférieur au taux (24 %) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres pays émergents et en développement. Ce faible taux s'explique par l'étroitesse de l'assiette fiscale due à l'importance du secteur informel et à l'inefficacité du recouvrement des recettes.

47. Pour améliorer leurs capacités fiscales, les pays africains devraient, à moyen et long terme, faire d'énormes efforts pour adopter la bonne politique budgétaire, revoir et optimiser la politique fiscale, élargir et approfondir la base d'imposition, mettre en place des taxes spécialisées (telles que des taxes d'accise pour financer les soins de santé) et améliorer le recouvrement des recettes non fiscales ainsi que l'administration fiscale en développant et en modernisant les institutions (par exemple, par la numérisation). Les recettes publiques pourraient augmenter de 12 % à 20 % du produit intérieur brut par an si ces réformes étaient mises en œuvre et la fraude fiscale évitée<sup>54</sup>.

48. Réduire les flux financiers illicites, qui grèvent lourdement les ressources, et combattre la corruption peut également stimuler rapidement et considérablement la mobilisation des ressources intérieures en Afrique. L'Afrique perdrait entre 50 et 80 milliards de dollars par an à cause des flux financiers illicites, découlant principalement de l'évasion fiscale, de la fausse facturation et de la fixation abusive des prix de transfert. En conséquence, de nombreux pays ont adopté des politiques et des lois et mis en place des institutions luttant contre la corruption et les flux financiers illicites. Toutefois, en l'absence d'une volonté politique soutenue et d'un leadership responsable, il ne peut y avoir de changement positif<sup>55</sup>.

<sup>52</sup> Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2019* (voir note 23).

<sup>53</sup> *Rapport de 2019 sur le financement du développement durable* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.I.7).

<sup>54</sup> *Rapport économique sur l'Afrique, 2019* (voir note 8).

<sup>55</sup> Commission de l'Union africaine, « Domestic resource mobilization: fighting against corruption and illicit financial flows », Advocacy Brief, 2019.

## B. Capitaux privés

49. Représentant près de deux fois le montant des investissements de portefeuille en Afrique, les envois de fonds sont la source la plus importante d'entrées de capitaux privés. En hausse constante, ils étaient de 69 milliards de dollars en 2017, soit plus que les chiffres de 2016 (62 milliards de dollars). De 2017 à 2018, les envois de fonds ont augmenté de plus de 9 %, passant de 42 à 46 milliards de dollars pour l'Afrique subsaharienne et de 57 à 62 milliards de dollars pour l'Afrique du Nord<sup>56</sup>. Les envois de fonds officiels dépassent désormais l'aide publique au développement et les investissements étrangers directs dans la plupart des pays africains. En outre, les envois de fonds effectués par des canaux informels pourraient équivaloir à la moitié des envois de fonds officiels. Les coûts de transfert très élevés et les services bancaires limités en Afrique n'étant pas propices à l'envoi de fonds par des canaux formels, des politiques et des réglementations appropriées devraient être mises en place pour réduire le coût des transferts d'argent, réformer les systèmes financiers et améliorer la transparence des investissements liés aux transferts afin de maximiser ces fonds, qui sont indispensables au développement<sup>57</sup>. Avec 24,3 milliards de dollars de transferts officiels en 2018, le Nigéria est le principal bénéficiaire des envois de fonds.

50. Dans le même temps, l'investissement étranger direct a diminué, passant d'un montant record de 58,1 milliards de dollars en 2008 à 41,8 milliards de dollars en 2017, son plus bas niveau en 10 ans. La crise financière mondiale est l'une des principales causes de ce recul, de même que la baisse de la demande et des cours internationaux concernant les matières premières et les tensions commerciales mondiales. Les investisseurs ont également rééquilibré leurs portefeuilles à la suite de la hausse des taux d'intérêt dans les économies développées.

## C. Coopération pour le développement

51. L'aide demeure une source vitale de financement pour le développement de l'Afrique, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays fragiles et ceux touchés par des conflits. Malheureusement, le niveau de l'aide au développement a chuté en 2018, surtout pour les pays les moins avancés et les pays africains qui en ont le plus besoin. Après avoir augmenté de 3,9 % entre 2016 et 2017<sup>58</sup>, les flux d'aide au développement destinés à l'Afrique, et en particulier à l'Afrique subsaharienne, ont diminué de 4 % en termes réels entre 2017 et 2018<sup>59</sup>. En 2017, le montant net de l'aide au développement versée à l'Afrique était de 51,8 milliards de dollars. Toutefois, la contribution de la plupart des membres du Comité d'aide au développement est restée bien en deçà de l'engagement pris par ces pays d'y consacrer 0,7 % de leur revenu national brut.

52. En 2017, les 10 principaux donateurs, soit 80 % de l'aide nette à l'Afrique, étaient les États-Unis, l'Union européenne, l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Allemagne, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la Banque africaine de développement, la France, le Japon et le Canada. Les principaux bénéficiaires de l'aide, qui ont reçu près de la

<sup>56</sup> Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement, « Migration and remittances: recent developments and outlook », Migration and Development Brief, avril 2019.

<sup>57</sup> Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2019* (voir note 23).

<sup>58</sup> OCDE, « Development aid at a glance: statistics by region – Africa », 2019.

<sup>59</sup> OCDE, « Repli de l'aide au développement en 2018, en particulier vers les pays qui en ont le plus besoin », 4 octobre 2019.

moitié des décaissements nets, ont été l'Éthiopie, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie, le Kenya, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud, l'Ouganda, le Maroc, le Mozambique et la Somalie. L'aide versée à l'Afrique subsaharienne par les pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE passe de plus en plus par des organisations multilatérales ou des organisations de la société civile<sup>60</sup>.

53. Outre l'aide au développement traditionnelle, les flux provenant de fondations privées prennent de plus en plus d'importance, en particulier dans les secteurs de la santé de la population et de la santé de la procréation. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire se développent ainsi qu'avec les communautés économiques régionales, les organisations continentales (Union africaine, Agence de développement de l'Union africaine et Banque africaine de développement) et les organismes des Nations Unies, qui jouent tous un rôle essentiel dans la promotion de la coopération Sud-Sud. Par exemple, le Groupe régional Sud-Sud en Afrique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a contribué aux efforts de l'Union africaine visant à mettre en place un partenariat stratégique entre l'Afrique et les puissances émergentes. Il collabore avec l'Agence de développement de l'Union africaine à l'élaboration du cadre politique de la coopération Sud-Sud<sup>61</sup>.

54. La coopération Sud-Sud est la coopération des pays africains entre eux ou de l'Afrique avec le monde du Sud. Dans le secteur de l'éducation et du renforcement des capacités, un projet financé conjointement par l'Union économique et monétaire ouest-africaine et la Banque africaine de développement, visant à harmoniser l'enseignement universitaire dans toute l'Afrique de l'Ouest, constitue un exemple de coopération intra-africaine ; de même que le programme de bourses de l'Algérie, au titre duquel 31 476 bourses ont été accordées à des étudiants africains au cours de la période 2000-2015 ; ou la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, qui renforce les capacités humaines et institutionnelles pour la bonne gouvernance et le développement économique en Afrique.

#### **D. Allègement de la dette**

55. L'allègement de la dette fait partie de l'aide au développement en faveur des pays à faible revenu ; elle permet d'assurer la viabilité de la dette. À ce jour, 30 pays africains ont bénéficié de l'allègement total de leur dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, puis dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, qui a suivi. Ces initiatives, qui reposent sur une saine gestion économique et de solides stratégies de réduction de la pauvreté, ont produit des résultats positifs en matière de développement économique et social. Pour l'Afrique subsaharienne, le niveau médian de la dette publique en pourcentage du produit intérieur brut est tombé à environ 31 % en 2012, soit bien en dessous des niveaux précédant l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Grâce à ces fonds supplémentaires, les pays africains ont été en mesure d'accroître les dépenses sociales et d'améliorer la gestion de la dette, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. Trois autres pays – l'Érythrée, la Somalie et le Soudan – réunissent les conditions pour bénéficier d'une aide dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. La Somalie et le Soudan ont d'importants arriérés, qui doivent être réglés

<sup>60</sup> OCDE, *Coopération pour le développement 2018* (voir note 10).

<sup>61</sup> Organisation internationale du Travail, Bureau régional pour l'Afrique, « South-South Cooperation for Decent Work in Africa », mars 2017.

avant qu'ils ne puissent bénéficier de l'allègement de la dette au titre des deux initiatives susmentionnées<sup>62</sup>.

56. Ces dernières années, la vulnérabilité croissante des pays face à la dette et la viabilité de la dette sont redevenues une préoccupation majeure. La dette de l'Afrique subsaharienne a augmenté, de plus en plus de pays se retrouvant surendettés. Le ratio de solvabilité médian en pourcentage du produit intérieur brut est passé de 36 % en 2013 à 55 % en 2018. Cette dette publique croissante est alimentée par la dette intérieure et extérieure. En 2018, près de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne étaient soit en situation de surendettement soit à haut risque, contre 22 % cinq ans plus tôt, y compris la majorité des pays ayant bénéficié de mesures d'allègement de la dette<sup>63</sup>.

57. Les États africains et leurs partenaires de développement devraient prendre les mesures nécessaires pour remédier à toute vulnérabilité et contenir les risques d'une crise systémique ; ils devraient notamment prendre des mesures ambitieuses pour renforcer la gouvernance en matière de recouvrement des recettes fiscales, réduisant ainsi le besoin de financement de la dette. En outre, des mesures concertées devraient être prises au niveau international pour lutter contre les flux de capitaux illicites et rapatrier les fonds volés ; les besoins de financement du développement en seraient nettement réduits. Les banques de développement devraient également disposer de plus de capitaux pour pouvoir jouer un plus grand rôle dans le financement de l'infrastructure en Afrique ; en effet, les prêts accordés au titre de la construction d'infrastructures contribuent fortement à gonfler la dette du continent<sup>64</sup>.

#### **IV. Renforcer la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063**

58. Ici, l'accent est mis sur les activités et certaines mesures que les organismes des Nations Unies et l'Union africaine exécutent, généralement conjointement, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Trois domaines thématiques transversaux du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont présentés.

##### **A. Plaidoyer en faveur d'une application conjointe**

59. Pour que le Programme 2030 et l'Agenda 2063 soient un succès, une campagne de sensibilisation forte et soutenue doit être lancée, ciblant les décideurs et le grand public. Il faut que le contenu des deux programmes et leur pertinence par rapport aux contextes et aux priorités des pays soient bien compris. L'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) publient conjointement un rapport annuel montrant les principales synergies et complémentarités entre les deux programmes<sup>65</sup>.

<sup>62</sup> Fonds monétaire international, « Allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés », fiche technique, 19 mars 2019.

<sup>63</sup> Carlos Lopes, *Africa in Transformation: Economic Development in the Age of Doubt* (Cham, Suisse, Palgrave MacMillan, 2019).

<sup>64</sup> Fonds monétaire international, « Allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés ».

<sup>65</sup> *2018 Africa Sustainable Development Report* (voir note 41).

60. Le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique fournit un appui à la Direction de l'information et de la communication de la Commission de l'Union africaine pour la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'Agenda 2063, tout en assurant sa cohérence avec le Programme 2030. Cet appui prend la forme de réunions de haut niveau, telles que les Cycles de conférences sur l'Afrique organisés chaque année par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et qui offrent un cadre de plaidoyer en faveur d'une mise en œuvre efficace du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, axée sur les résultats.

61. Le PNUD aide la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États membres à faire progresser la mise en œuvre sur le terrain des aspects du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 relatifs à la transformation économique, au financement et au développement économique régional, par des activités directes de plaidoyer, la participation à des manifestations, une assistance technique pour la formulation d'une stratégie de l'Union africaine concernant le secteur privé et un appui pertinent au Département des affaires économiques et au Département du commerce et de l'industrie de la Commission de l'Union africaine en faveur du centre d'excellence africain pour des marchés inclusifs et des initiatives d'investissement à impact. L'objectif du centre d'excellence africain est de devenir la première plateforme régionale panafricaine pour la réflexion et les décisions en matière d'entreprises et de marchés inclusifs, c'est-à-dire que ce centre recensera, facilitera et reproduira les meilleures pratiques et les nouveautés en matière de politiques, de programmation et de partenariats de sorte à favoriser une croissance inclusive et l'intégration économique régionale en Afrique<sup>66</sup>.

## **B. Renforcement des capacités nationales**

62. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et le PNUD, continue de jouer un rôle moteur dans la mise au point d'outils intégrés pour la planification et l'établissement de rapports, aux fins de l'harmonisation de l'intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les plans de développement nationaux, de la réduction des coûts de transaction liés à l'établissement de rapports sur les deux programmes et du suivi des programmes de développement arrêtés aux niveaux national et international. Comparés aux autres outils existants, ces outils ont l'avantage d'être complets, spécifiques, flexibles, tournés vers l'avenir, électroniques et capables de suivre les progrès des deux programmes. Ils ont été testés au moyen de données provenant du cadre de résultats du deuxième plan de croissance et de transformation de l'Éthiopie pour la période 2015-2019<sup>67</sup>.

63. Le PNUD a élaboré un outil et une note d'orientation sur l'intégration des objectifs de développement durable, de l'Agenda 2063, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) dans les plans de développement nationaux et autres cadres politiques et stratégiques. Les rapports annuels nationaux et conjoints de la Commission de l'Union africaine et du PNUD servent de mécanisme de suivi et d'évaluation.

64. Les mécanismes de coordination régionale, gérés par la CEA, ajoutent une nouvelle dimension aux activités coordonnées et conjointes au niveau sous-régional,

<sup>66</sup> Commission de l'Union africaine et Programme des Nations Unies pour le développement, « African Inclusive Markets Excellence Centre Primer », 2016.

<sup>67</sup> Commission économique pour l'Afrique, Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans de développement nationaux – Problèmes naissants des pays les moins avancés, juillet 2017.

qui sont appuyées par les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales, avec le soutien technique et financier des institutions des Nations Unies et d'autres partenaires de développement. En juin 2019, les participants à la sixième réunion des mécanismes de coordination régionale pour l'Afrique du Nord se sont mis d'accord sur un plan d'action commun révisé visant à soutenir la mise en œuvre des objectifs du développement durable en 2019-2020. Ce plan d'action couvre cinq domaines thématiques : a) sensibilisation, plaidoyer, suivi et rapports sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; b) emploi ; c) sécurité alimentaire ; d) changements climatiques ; et e) intégration régionale, y compris la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le cadre de mise en œuvre et de suivi comprend des plans détaillés pour chacun des domaines thématiques.

65. Le secrétariat du Forum politique de haut niveau pour le développement durable du Département des affaires économiques et sociales a aidé les pays à préparer des examens nationaux volontaires. Cet appui a pris la forme d'un manuel sur la manière dont les pays peuvent préparer et présenter leur examen, d'ateliers et de réunions de groupes d'experts visant à faire connaître les deux programmes et à montrer comment intégrer les objectifs de développement durable dans les programmes des écoles d'administration publique. Chaque année, les rapports d'examens nationaux s'améliorent, les pays analysant plus en profondeur les résultats figurant dans leurs rapports. De 2016 à 2019, 36 pays africains ont fait leur examen national ; 16 d'entre eux le faisaient pour la première fois en 2019<sup>68</sup>.

66. L'ONU et l'Union africaine sont convenues de travailler ensemble au renforcement des capacités statistiques, car de nombreux pays africains ne sont pas capables de produire des données exactes et ventilées en temps voulu ou n'ont pas les moyens de fournir aux décideurs et autres parties prenantes des données sous une forme utilisable. Grâce au Système statistique africain, les pays africains espèrent produire en temps opportun des informations statistiques fiables et harmonisées couvrant tous les aspects de l'intégration politique, économique, sociale et culturelle de l'Afrique. Cependant, le Système doit relever un certain nombre de défis ; la Commission de l'Union africaine, la CEA, la BAD, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, les communautés économiques régionales et le PNUD ont donc conclu des partenariats pour la formation des formateurs afin d'intégrer dans les stratégies nationales et régionales de développement de la statistique la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, un initiative à l'échelle du continent qui permet de relever ces défis et soutient le programme d'intégration africaine.

### C. Cadres intégrés de suivi et d'établissement de rapports

67. Le mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et les mécanismes de coordination sous-régionaux sont devenus le cadre de collaboration des organismes des Nations Unies à l'appui des priorités de l'Union africaine et de ses organes, notamment des communautés économiques régionales et d'autres organisations régionales et sous-régionales. La CEA et la Commission de l'Union africaine assurent désormais conjointement les services de secrétariat du mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont convenu d'un programme de travail commun pour les groupes thématiques du mécanisme. Récemment, la CEA a recommandé que le mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et les mécanismes de coordination sous-régionaux développent un cadre de suivi et d'évaluation opérationnel et axé sur les résultats qui

<sup>68</sup> Voir <https://www.un.org/en/africa/osaa/events/2019/hlpf.shtml>.

intègre un modèle de compte rendu capable de mesurer efficacement les progrès de mise en œuvre dans les domaines prioritaires convenus.

68. Plusieurs entités des Nations Unies aident déjà les États Membres à élaborer des cadres intégrés de suivi et d'établissement de rapports. Le Département des affaires économiques et sociales a lancé un projet du Compte pour le développement, qui a pour but de renforcer les capacités des pays en matière de suivi des objectifs de développement durable. Le projet comporte trois volets, à savoir : a) l'introduction d'une méthode d'évaluation des capacités statistiques (déjà appliquée dans six pays africains ; b) le projet de principes et de directives relatifs aux plateformes nationales de communication et de diffusion de données, examinés à la quarante-neuvième session de la Commission de statistique de l'ONU en mars 2018 ; et c) une formation et des conseils sur l'échange de données et de métadonnées statistiques pour la diffusion des données dans les pays africains.

69. En outre, dans sa résolution [66/293](#), l'Assemblée générale a demandé aux organismes des Nations Unies de suivre les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique par les partenaires de développement et les pays d'Afrique. Dans la même résolution, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport biennal sur le mécanisme de suivi et chargé le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique d'assurer le secrétariat pour l'examen, en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies. Le rapport fournit des données et des analyses actualisées sur la concrétisation des engagements pris par les pays africains et les partenaires de développement (partenaires traditionnels, nouveaux et émergents) en faveur du développement durable de l'Afrique. Il contribue en outre au suivi et à l'examen de l'Agenda 2030 au niveau mondial en fournissant des informations utiles au forum politique de haut niveau pour le développement durable et en appuyant la participation des pays africains à ce forum.

70. Par ailleurs, l'ONU et l'Union africaine, en collaboration avec la Banque africaine de développement et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, organisent conjointement des ateliers à l'intention des instituts nationaux de statistique d'Afrique du Nord sur les concepts et méthodologies liés aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 pertinents pour l'Afrique du Nord. Les partenaires fournissent des services consultatifs aux instituts nationaux de statistique, selon les besoins, afin de mieux faire connaître les indicateurs relatifs aux deux programmes et de renforcer les capacités permettant de rendre compte des progrès réalisés en Afrique.

## V. Conclusions et recommandations

71. **Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ont favorisé les progrès et modifié la façon dont les États africains et leurs partenaires de développement tiennent compte des lacunes et des défis liés aux transformations sociales, économiques et politiques. Ces dix dernières années, le niveau de vie et la gouvernance se sont améliorés. Toutefois, les progrès restent lents et inégaux, en particulier en ce qui concerne l'objectif primordial consistant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.**

72. **Pour que le progrès social s'accélère en Afrique et que les travaux des organes des Nations Unies soient plus efficaces en ce qui concerne les aspects sociaux du Programme 2030, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'Agenda 2063, la Commission voudra peut-être examiner les recommandations ci-après :**

a) Les pays africains devraient continuer à donner la priorité aux politiques et stratégies favorisant une croissance inclusive et durable passant par une transformation structurelle, l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, la lutte contre les inégalités et la création d'emplois décents pour tous ;

b) Les responsables gouvernementaux et les décideurs aux niveaux national, local et régional devraient continuer à promouvoir une bonne gouvernance et à mettre l'accent sur la fourniture des biens et services publics que chaque citoyen est en droit d'attendre (éducation universelle, couverture maladie universelle, protection sociale), notamment une protection sociale minimale ainsi que des services et une infrastructure de base ;

c) Les entités compétentes du système des Nations Unies pour le développement, notamment le système redynamisé des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, ainsi que les entités de l'Union africaine devraient aider et appuyer les pays dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre les priorités de développement de l'Afrique telles qu'énoncées dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063, notamment en intégrant ces deux programmes dans les cadres de planification nationaux. Le système des Nations Unies devrait continuer d'aider les pays à renforcer leurs capacités nationales de statistique et à assurer le suivi des systèmes de protection sociale afin d'appuyer les stratégies et les priorités nationales de développement ;

d) Les organismes des Nations Unies devraient continuer de soutenir l'Afrique de manière concertée et cohérente, y compris dans le cadre du mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de ses groupes thématiques réaménagés, afin de garantir une meilleure harmonisation des politiques aux niveaux régional et national. Ils devraient également harmoniser leur appui au suivi et à la communication des résultats afin de réduire les coûts de transaction, d'éviter les doubles emplois et d'améliorer l'efficacité des ressources disponibles ;

e) Les organismes des Nations Unies et les institutions de l'Union africaine devraient continuer d'établir entre eux une coordination plus formelle et plus cohérente. Le système des Nations Unies pourrait appuyer l'Agence de développement de l'Union africaine dans l'exécution de son mandat, à savoir, notamment, la réalisation des objectifs et cibles du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en partageant, par exemple, ses capacités en matière d'analyse stratégique et en développant des produits du savoir.